

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 18.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 2 JUIN 2026

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 13 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 13 (13 pour, 0 contre, 0 abstention)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le deux juin deux-mille-vingt-six, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-six mai deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ALLIROL Béatrice, ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DURANCEAU Damien, GAY Robert, JAFFRE Sylvain, LOMBARD Pascal, MARTIN Florent, PELOUX Nicole, TARDY Lionel, TEMPLIER Jean-Pierre et TRUPHEME Anne

Représenté : MAGNAN Jean-Michel, représenté par TEMPLIER Jean-Pierre, à qui il a donné procuration.

Absent excusé : MAGNUS Philippe.

ORDRE DU JOUR : Marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers / Avenant au lot n° 3

Par délibération n° 12.24 du 08 avril 2024, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché de travaux pour l'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers.

Le marché est alloué de la manière suivante :

- Lot 1 : Isolation thermique des façades par l'extérieur / bardage ;
- Lot 2 : Démolition / maçonnerie / revêtement de sol ;
- Lot 3 : Isolation thermique plancher bas / plâtrerie / faux plafond ;
- Lot 4 : Menuiseries extérieures bois ;
- Lot 5 : Menuiseries aluminium – brise soleil ;
- Lot 6 : Chauffage / ventilation / climatisation ;
- Lot 7 : Électricité ;
- Lot 8 : Peinture / nettoyage.

Par décision TECH n° 25/2025 du 21 août 2025, le président a attribué le lot n° 3 à l'entreprise « EURL Garcia » pour un montant de 60 396 € HT.

Par délibération n° 07.26 du 03 mars 2026, le bureau communautaire a accepté les termes d'un premier avenant au lot 3 pour la réalisation de divers travaux complémentaires sur le bâtiment de Lazer.

Par délibération n° 82.26 du 18 mai 2026, le conseil communautaire a approuvé un deuxième avenant à ce lot, concernant l'isolation par l'intérieur des bureaux dans le but de conserver le cadran solaire se trouvant sur la façade ouest du bâtiment de Lazer.

Il est aujourd'hui proposé de passer un troisième avenant au lot 3 afin d'optimiser les performances thermiques du bâtiment de Lazer, en isolant le plancher bas du local des archives situé au sous-sol.

Ces travaux supplémentaires auraient une incidence financière de 8 100 € HT, soit une augmentation de 21,69 %, par rapport au montant initial du marché correspondant au lot 3 (avenants n°1 et n°2 inclus).

Cet avenant n°3 serait conclu en application des articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique et prend effet à compter de la date de sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 3 du lot 3 du marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers, tels que décrits ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à le signer et le notifier à l'entreprise, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Pierre TEMPLIER



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 11 JUIN 2026